

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1279 - 18 février 1988 - 2 F

D 1279 AMÉRIQUE CENTRALE: SOUTIEN DE LA DIPLOMATIE DE CONTADORA A LA PAIX

Les efforts actuels de rétablissement de la paix et de la démocratie en Amérique centrale, effectués dans le cadre du plan Arias (cf. DIAL D 1231), s'inscrivent dans la droite ligne de la diplomatie latino-américaine de paix menée depuis des années par les Groupes de Contadora et d'appui (cf. D 1169) pour contrer la diplomatie nord-américaine en la matière (cf. DIAL D 1239 et 1240). Aussi les diplomates des deux groupes (respectivement: Colombie, Mexique, Panama et Venezuela; Argentine, Brésil, Pérou et Uruguay) ne pouvaient-ils qu'applaudir au déblocage de l'accord de paix dans le cadre du plan Arias suite à la rencontre des cinq présidents centro-américains du 15 janvier 1988 au Costa Rica (cf. DIAL D 1272). Ci-dessous texte de la déclaration du 2 février 1988.

Note DIAL

DÉCLARATION DES GROUPES DE CONTADORA ET D'APPUI

Les gouvernements d'Argentine, Brésil, Colombie, Mexique, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, considérant les résultats de la réunion tenue par les présidents de Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua dans la ville de San José les 15 et 16 janvier de l'année en cours, et considérant la conjoncture internationale actuelle vis-à-vis de l'Amérique centrale, font la suivante

DÉCLARATION

1. Il est particulièrement satisfaisant de relever la volonté politique, exprimée dans la déclaration conjointe des cinq présidents centro-américains, dans le sens du maintien en vigueur du dialogue et de la négociation pour le règlement des conflits, comme dans le sens de la préservation et de la stimulation des engagements pris au titre de la procédure de rétablissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale (Esquipulas II) signée à Guatemala-Ville le 7 août 1987.

2. De par leur complexité, ces conflits et leur règlement constituent une préoccupation légitime des pays d'Amérique latine. Ainsi l'ont fait savoir nos huit présidents dans l'engagement d'Acapulco (1) quand ils affirment que *"la paix et la stabilité en Amérique centrale sont des questions prioritaires pour nos gouvernements. Ce n'est pas seulement le renforcement de la démocratie et le développement dans la libre détermination des peuples centro-américains qui sont en jeu, mais*

[1] Rencontre des 27-28 novembre 1987 consacrée au problème de la dette extérieure [NdT].

aussi les intérêts nationaux de nos pays". C'est pourquoi, en tant que Groupe de Contadora et Groupe d'appui, nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer au processus de paix de l'Amérique centrale.

3. Le rapport de la Commission internationale de vérification et de suivi, comme diagnostic clair et impartial de la situation régionale, enregistre des avancées importantes dans le respect des engagements d'Esquipulas II, en mettant en évidence le fait que la paix et la démocratie en Amérique centrale peuvent être obtenues par la voie du dialogue et de la négociation telle qu'elle a été choisie par les cinq pays centro-américains, par opposition à l'usage de la force ou à la menace d'usage de la force. Malgré les efforts accomplis et les avancées réelles en direction de la paix dans le cadre du processus, on note encore dans la région l'existence d'une situation conflictuelle et la persistance d'une violation des principes et normes du droit international.

4. En conséquence nous rappelons l'importance que revêt le respect inconditionnel, unilatéral et immédiat des engagements prévus par la procédure de Guatemala-Ville par tous les pays signataires. En ce sens et compte-tenu de la conjoncture, nous exhortons les pays ayant des liens et des intérêts dans la région à cesser, conformément au droit international, toute action ordonnée à la déstabilisation et tout type d'aide aux forces irrégulières, de la même façon inconditionnelle, unilatérale et immédiate stipulée dans la déclaration de San José pour le retour de la paix et de la démocratie en Amérique centrale.

Buenos-Aires, le 2 février 1988

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441